

(Suite de la page 3)

La fête de l'espoir, moment convivial de partage en début d'année, ponctue une année passée ensemble.

### C'est au quotidien que la magie du partage de compétences opère,

celle qui fait oublier la solitude, les incivilités, les difficultés rencontrées tant par les usagers que par les professionnels. Cette solidarité de proximité participe à la reconstruction du lien social, au développement des compétences, aux relations de bon voisinage. Chacun s'enrichit du savoir de l'autre.

Nos voisins canadiens le nomment « concept de prévenance ». Et s'il s'agissait seulement de se dire qu'un petit rien pour moi peut devenir beaucoup pour l'autre ?

Marie-Noëlle WANTZ  
Directrice



Moment d'entraide pour monter un lit afin d'aider une famille à s'installer.

## Charte du bénévolat

### En accueillant la personne bénévole, la Fondation Vincent de Paul s'engage à :

- considérer le bénévole comme participant, avec les professionnels, à l'accompagnement des usagers de la Fondation,
- donner une information sur la Fondation, ses valeurs, ses objectifs et ses règles de fonctionnement,
- définir les missions attendues du bénévole et les modalités de mise en oeuvre,
- confier à chacun des activités répondant aux besoins de la Fondation, prenant en compte ses souhaits, ses compétences et sa disponibilité,
- veiller à faire respecter les fonctions de chacun,
- nommer une personne référente pour assurer la coordination des actions bénévoles,
- lui assurer la formation et l'accompagnement nécessaires,
- lui fournir un badge d'identification,
- prévoir un temps d'échange et de bilan de l'action bénévole avec le référent,
- prévoir de manière adéquate la couverture des risques encourus dans l'exercice de leur fonction et les dommages que ceux-ci feraient involontairement encourir à des tiers du fait de leur activité,
- mettre à la disposition des bénévoles les moyens matériels indispensables à leur action,
- faciliter des rencontres avec les dirigeants, d'autres bénévoles et salariés de la Fondation,
- organiser des rencontres entre les bénévoles.

La Fondation peut interrompre l'activité et la mission d'une personne bénévole. Elle s'engage à lui en donner les raisons et à respecter dans toute la mesure du possible un délai de prévenance adéquat.

### En rejoignant la Fondation Vincent de Paul, les bénévoles s'engagent à :

- offrir une aide mutuelle, des services, de manière désintéressée, dans un esprit de partenariat et de solidarité,
  - n'intervenir ni dans le domaine médical, ni paramédical, ni administratif, adhérer aux objectifs de la Fondation, en s'informant de sa politique et de son fonctionnement,
  - encourager l'engagement individuel à se traduire dans un mouvement collectif,
  - coopérer dans un esprit de compréhension mutuelle et d'estime réciproque, avec tous les acteurs de la Fondation dans un esprit de dialogue et de compréhension mutuelle,
  - mener à bien les tâches définies avec le référent au regard de leurs aptitudes, du temps dont ils disposent, des responsabilités acceptées,
  - suivre régulièrement les actions de formation proposées,
  - être responsable de la mission qui leur est confiée, en l'assurant avec sérieux, compétence, discrétion et régularité,
  - prévenir le plus vite possible son référent ou tout autre responsable en cas d'absence ou de cessation de son activité bénévole,
  - porter un badge dans l'établissement d'accueil,
  - exercer leur activité sous le contrôle de la direction ou, par délégation, d'un autre membre du personnel, qui définissent avec eux les diverses modalités d'intervention,
  - respecter la confidentialité des informations qui pourraient leur parvenir concernant la Fondation, l'établissement, le personnel et la personne accueillie,
  - un devoir de discrétion.
- Le bénévole peut, à tout moment, interrompre sa collaboration. Il s'engage dans la mesure du possible à respecter un délai de prévenance raisonnable.

### Faire un don à la Fondation Vincent de Paul ?

- Par chèque à l'ordre de la Fondation Vincent de Paul : en utilisant l'enveloppe T
- Par virement bancaire à la Caisse d'Épargne d'Alsace  
Compte N° : 16705 09017 04770121019 29
- Sur Internet par carte bancaire, grâce au système sécurisé sur le site : [www.fvdp.org](http://www.fvdp.org)
- Par téléphone au 03 88 21 73 84 pour recevoir une documentation ou un bulletin de soutien

La Fondation Vincent de Paul, reconnue d'utilité publique, vous délivrera un reçu fiscal

N°12 Printemps 2012



# La Lettre De la Fondation

## Sommaire :

- \* **Page 1** : La place des bénévoles à la Fondation Vincent de Paul
- \* **Page 2** : L'aide aux aidants
- \* **Page 2** : Témoignage
- \* **Page 3** : Solidarité : thème 2012 pour les enfants de Louise de Marillac
- \* **Page 3-4** : Quand solidarité rime avec créativité et proximité
- \* **Page 4** : Charte du bénévolat de la Fondation Vincent de Paul

Publié par la :

Fondation Vincent de Paul  
15, rue de la Toussaint  
67000 STRASBOURG  
Tel : 03.88.21.73.84  
Fax : 03.88.21.73.89  
Mail : [secretariat@fvdp.org](mailto:secretariat@fvdp.org)  
Site Internet : [www.fvdp.org](http://www.fvdp.org)

Directeur de la publication :  
André LEFEVRE  
Rédactrice en Chef :  
Cécile CLEMENT

## La place des bénévoles à la Fondation Vincent de Paul

La Fondation Vincent de Paul a placé l'engagement bénévole parmi les axes essentiels de son projet institutionnel. Cela se traduit par la signature de conventions, des couvertures d'assurance, des rencontres et des formations. En effet, dans leur engagement, les bénévoles doivent pouvoir se réaliser, se développer, découvrir et apprendre.

C'est pour promouvoir un **bénévolat responsable, engagé et volontaire**, que la Fondation a réfléchi avec un comité, à une **Charte** que vous trouverez en page 4.

Le bénévolat s'inscrit dans un cadre identifié sous la responsabilité des directeurs des établissements. L'action bénévole se distingue de l'exercice salarial et des instances de représentation des usagers. Les bénévoles participent au bien-être des personnes accueillies.



Instant de jeux

Qu'ils interviennent à titre individuel ou par l'intermédiaire d'associations, les bénévoles s'engagent de multiples façons :

dans le **secteur Enfance** : renforcement des activités d'animation, soutien scolaire, découverte du milieu professionnel...

dans le **secteur Personnes Âgées** : visites, accompagnement de sorties, aide aux repas, animation, accompagnement spirituel...

dans le **secteur Solidarité** : alphabétisation, accompagnement, visites, sorties culturelles...

dans le **secteur Sanitaire** : accueil, présence, écoute, prévention des situations de solitude, lecture, musique, jeux...

Encourager l'engagement au service d'autrui,  
Permettre à chacun de développer son potentiel,  
Encourager les solidarités sous toutes leurs formes,  
Une mission pour la Fondation Vincent de Paul.

Jean-Claude FIMBEL  
Administrateur  
Président du comité des bénévoles



Moment d'écoute et de partage

## Être aidant d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer



Il convient donc d'offrir aux familles des connaissances en leur apportant des outils essentiels à la compréhension des difficultés du malade, à l'adaptation de l'environnement et au maintien de la relation.

**Vous soutenir,  
vous aider,  
vous comprendre :**

En lien avec les services de l'Agence Régionale de

Face à ce triple défi scientifique, médical et social, le plan Alzheimer 2008-2012 promeut des moyens spécifiques dont l'un prévoit la formation des aidants accompagnant une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

La maladie d'Alzheimer est très éprouvante pour les proches de la personne malade.

Santé, la maison de retraite Saint Joseph propose, au printemps, cet accompagnement en cinq séances. Pendant la formation destinée à l'aidant, le malade pourra bénéficier d'une activité adaptée au sein de l'établissement.

L'objectif de ces formations est :

- d'acquérir des connaissances sur la maladie afin de mieux comprendre

les différents symptômes exprimés,

- de développer des attitudes qui prennent en compte les mécanismes de défense du malade en évitant les situations d'échec et en favorisant les situations de réussite,
- de cultiver la tolérance des aidants face aux troubles du malade,
- de favoriser les échanges d'expériences et de conseils entre les participants, encourager les liens de solidarité et d'amitié entre les aidants.

La formation est dispensée par des professionnels et spécialistes des troubles cognitifs assimilés Alzheimer.

Une autre session sera organisée en septembre à la maison de retraite Saint Charles de Schiltigheim.

Si vous êtes intéressé(e), vous trouverez tous les renseignements pratiques sur le site [www.fvdp.org](http://www.fvdp.org).

M. RUCHAUD-N. LAENG  
Maisons de retraite Saint Joseph/Saint Charles

## Témoignage

Agée de 53 ans, Martine nous a quittés le 19 décembre dernier après une douloureuse maladie.

Une bénédiction religieuse a eu lieu le lendemain à la Chapelle de la Clinique de la Toussaint où ses amis sont venus en nombre pour lui rendre un dernier hommage et penser très fort à elle.

Depuis fin août, elle a été soutenue, soignée, apaisée par les soins et toute l'attention du personnel des soins palliatifs, aussi bien à son domicile durant plus de 3 mois, que durant ses derniers moments à la clinique afin de lui permettre de partir dignement.

Martine a pu exprimer combien elle a été soulagée d'avoir été accueillie dans ce service où sa douleur a enfin pu être prise en charge.



Quel plaisir de la voir retrouver un peu d'appétit, grâce aux petites attentions des uns et des autres, mais également grâce aux odeurs alléchantes ressenties le vendredi soir quand l'équipe bénévole de restaurateurs cuisine pour les malades.

Ayant pu mesurer tout le bien que ces animations pouvaient apporter à notre amie, nous souhaitons témoigner de ces moments de vie au Service de Moyen Séjour en Soins Palliatifs de la Clinique de la Toussaint afin que les équipes soignantes et les bénévoles soient encouragés dans leur action et continuent à apporter leur soutien aux malades.

La famille et les amis de Martine

En plus des soins médicaux, c'est toute une équipe qui se mobilise afin de faire vivre des moments en dehors de la maladie :

- ◆ les services d'une musicienne intervenante, qui une fois par semaine rend visite aux malades,
  - ◆ l'Art-thérapie (stimulation psychologique et technique) : peinture, endurance à l'effort, moyen de communication,
  - ◆ l'intervention d'une conteuse auprès des patients,
- afin d'atténuer et de rendre plus supportable la souffrance, de permettre aux patients de se détendre, de s'évader et d'oublier pour un temps leur maladie.

## Solidarité : thème de l'année 2012 pour les enfants de Louise de Marillac



Dessin réalisé par Bryan qui imagine le personnage du conte pour le projet cirque

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social Louise de Marillac accueillent une cinquantaine d'enfants présentant une problématique relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Certains troubles du comportement momentanés peuvent les mettre en danger eux-mêmes, ou la famille, ou le groupe dans lequel ils vivent.

Comptant 50 places dont 30 en internat, la structure accueille au sein de quatre pavillons répartis sur le territoire Bas-Rhinois des enfants âgés de 3 à 18 ans dont la prise en charge est particulièrement complexe. Cette dernière est complétée par un dispositif original de soutien renforcé à domicile et un centre de ressources - plateau de jour permettant une

grande souplesse dans la construction du parcours des enfants.

C'est au sein de cette structure que différentes activités sont proposées aux enfants afin de construire un projet de vie pour lui-même avec l'aide de professionnels : éducateur, psychologue, psychiatre...

Les ateliers sont adaptés à des enfants parfois déscolarisés momentanément et en échec scolaire afin de leur permettre de bénéficier de soins éducatifs variés.

**Une salle « cocooning », véritable lieu de repos, de calme et de relaxation** favorise les instants d'échanges et de confidences. « C'est un endroit où j'aime me relaxer, ne rien faire, écouter de la musique », raconte une

jeune fille de 16 ans. « Moi, ce que je préfère, c'est y lire et discuter avec des copains », dit Quentin âgé de 6 ans. Mais ce qu'il manque encore à cette salle pour être véritablement accueillante et rassurante, ce sont des gros coussins, des poufs, des murs plus colorés, un tapis, une lumière tamisée.

**Des ateliers esthétiques** sont proposés aux enfants afin d'apprendre à prendre soin de soi, mais également d'avoir un instant privilégié rien que pour soi, guidé par une éducatrice. « J'ai fabriqué du gel douche avec des produits naturels, fais un masque du visage avec du chocolat et pris soin de mes cheveux », raconte une adolescente.

Les enfants ont choisi de retenir la « solidarité » comme thème pour l'année 2012. C'est dans ce cadre qu'un projet cirque est préparé en collaboration avec l'association « le Rêve de Norinia ». Les enfants se produiront en juin lors d'un spectacle monté en partenariat avec d'autres associations qui accueillent des enfants souffrant de handicap visuel, auditif, mental...

De nombreux talents artistiques ont été découverts à la lecture du conte, toile de fond du spectacle, qui sera illustré par des scènes d'acrobaties, d'ombres chinoises,...

Le point d'orgue de ce projet qui s'étale sur deux ans, sera un séjour de 3-4 jours sous le chapiteau du cirque Gruss en 2013.

Cécile CLEMENT

## Quand solidarité rime avec créativité et proximité

Sur le site de la Résidence Sociale Saint Charles de Schiltigheim, grâce à la solidarité entre résidents et à la motivation des équipes, sans bruit, l'entraide, le soutien, le partage de compétences permettent à chacun de trouver du réconfort dans de nombreuses circonstances.

Au cours de l'année 2011, nous avons aidé, grâce aux dons de meubles mais aussi grâce à la bonne volonté des usagers, de nombreuses familles à

s'installer correctement :

Une famille sortant du CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) avec un enfant malade, a pu emménager dans un appartement chaleureux en moins d'une semaine. Un monsieur handicapé du B.A.L. (Bureau d'Accès au Logement) a bénéficié de l'aide de « déménageurs solidaires ».

Il est de nombreuses petites attentions beaucoup plus discrètes

qui n'en sont pas moins importantes : le repas déposé discrètement devant la porte d'un locataire par son voisin, sachant qu'il est en difficulté ; le résident qui se lève de bonne heure chaque jour pour nettoyer la cour ; ou encore l'ancien candidat du Bureau d'Accès au Logement qui « prête ses bras » pour un déménagement, parce qu'il est maintenant installé...

(Suite page 4)